L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
VENDREDI, 14 JUIN 1889.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

DEMANDE d'emploi.—Une jeune fille Française désire être employée par une famille allant en France. S'adresser à Mme Fourcade, coin Ste-Anne et Dauphine.
13 juin—3 sem

UN Louisianais désire enseigner le français et l'anglais dans une famille à la campagne ou de l'autre bord du lac pour sa pension. L'arrangement sujet pour l'été. Ecrire à F. E. S., bureau de l'Abeille.
29mai—1m

A LOUER.

A LOUER.—A Mandeville, six maisons avec dépendances, entièrement neuves et meublées à neuf, connues comme maisons de Beauchamp, face au lac, à un bel un du wharf du "Camellia". S'adresser rue Trémé, No 275, N. O.
15mai—4sem.

PAR LE CONSTABLE.

John Clark vs Joseph H. Weber.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA NOUvelle-Orléans.—No 11,001.—Vente d'un writ de facias. Il a été adressé par l'Honorable H. Lavillebeuvre, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 29 juin 1889, à midi. la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'île borné par les rues Montagne, Chartres et Royale et la Presse à cotes, désigné comme lots numéros Cinq et Six sur un certain plan exposé à une adjudication en vente publique faite par Hoey & O'Connor, encanteurs, le 21 mars 1874, dont une copie est croquis du dit plan est annexée pour référence à un acte de vente de la succession de William N. Beacon au défendeur par devant William J. Castell, ancien notaire en cette ville, le 1er juin 1874; lesquels dits lots sont contigus et mesurent, ces formant ensemble au dit plan, comme suit: Lot No 5, trente-deux [32] pieds de face à la rue Montégut, même mesure en largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de cent quarante pieds de côté vers la rue Royale de cent cinquante-cinq [155] pieds un [1] pouce et deux [2] lignes, et cent cinquante-cinq [155] pieds de côté vers la rue Chartres; ensemble avec les droits y attachés et garantis par un hypothèque sur la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Comptant, sur le paiement, pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, soit trois cent soixante piastres, montant ci-devant mentionné, avec dix pour cent d'intérêt ci-dessus, à partir du 1er novembre, 1881, et en plus, la somme de huit cent quarante piastres, montant des contributions sur lesdites propriétés, avec huit pour cent d'intérêt par an sur $120 du montant à partir du 1er décembre, 1881, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $120 du montant, à partir du 1er décembre, 1882, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $120 du montant à partir du 1er décembre 1883, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $120 du montant du 1er décembre 1884, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $120 du montant à partir du 1er décembre 1885, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $120 du montant à partir du 1er décembre 1886, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $120 du montant à partir du 1er décembre 1887; et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $120 du montant à partir du 1er décembre 1881; ainsi que les frais de justice et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. L'acquereur, en outre, assumera la balance de la dite hypothécaire du fonds, non encore due, mais sujette à être réclamée d'après la charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, le montant de quatre mille cinq cent soixante piastres; l'acquereur assumera toutes les obligations et responsabilités de la dite propriété envers la Banque des Citoyens de la Louisiane; et la balance, s'il y en a, du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13 mai—13 20 27 | juin 3 10 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bertrand Saloy vs A. E. Dembrun.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 25,890.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la porte du Palais de Justice, à la Nouvelle-Orléans, le MARDI, 18 juin 1889, à midi, de la propriété suivante, à savoir—

Deux certains lots de terre, situés dans la Troisième District de cette ville, dans l'île bornés par ses rues Montégut, Chartres et Royale et la Presse à cotes, désignés comme lots numéros Cinq et Six sur un certain plan exposé à une adjudication en vente publique faite par Hoey & O'Connor, encanteurs, le 21 mars 1874, dont une copie ou croquis du dit plan est annexée pour référence à un acte de vente de la succession de William N. Beacon au défendeur pardevant William J. Castell, ancien notaire en cette ville, le 1er juin 1874; lesquels dits lots sont contigus et mesurent, ces formant ensemble au dit plan, comme suit: Lot No 5, trente-deux [32] pieds de face à la rue Montégut, même mesure en largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de cent quarante pieds de côté vers la rue Royale de cent cinquante-cinq pieds un pouce et deux lignes sur la ligne de côté vers la rue Chartres.

Ensemble avec tous les droits voies et avantages y appartenant ou pouvant y appartenir.

Ensemble avec les autres lots à la Banque des Citoyens et de la Louisiane, y attachés et garantis par un hypothèque sur la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Comptant, pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, soit trois cent soixante piastres, montant ci-devant mentionné, avec dix pour cent d'intérêt ci-dessus, à partir du 1er novembre, 1881, et en plus, la somme de huit cent quarante piastres, montant des contributions sur lesdites propriétés, avec huit pour cent d'intérêt par an sur $120 du montant à partir du 1er décembre, 1881, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $120 du montant, à partir du 1er décembre, 1882, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $120 du montant à partir du 1er décembre 1883, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $120 du montant du 1er décembre 1884, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $120 du montant à partir du 1er décembre 1885, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $120 du montant à partir du 1er décembre 1886, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $120 du montant à partir du 1er décembre 1887; et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $120 du montant à partir du 1er décembre 1881; ainsi que les frais de justice et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. L'acquereur, en outre, assumera la balance de la dite hypothécaire du fonds, non encore due, mais sujette à être réclamée d'après la charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, le montant de quatre mille cinq cent soixante piastres; l'acquereur assumera toutes les obligations et responsabilités de la dite propriété envers la Banque des Citoyens de la Louisiane; et la balance, s'il y en a, du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13 mai—13 20 27 | juin 3 10 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Alice J. Ford vs J. A. Mallon, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 26 578.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 15 juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et ses droits, voies privilèges et servitudes, situé dans la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le procédéral à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 15 juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain, situé dans le faubourg Washington, Troisième District de cette ville, mesurant cinquante pieds de face sur la rue Morgan et Congrès, désigné par le Numéro Cinq sur un plan de J. A. Puego, le 18 mai 1844, et déposé en l'étude de C. Boudousquié, notaire. Le dit terrain forme l'angle des rues Levée et Congrès et mesure, au pied américain, trente-un pieds dix pouces et une ligne et demie de façade sur Levée, sur une profondeur de quatre-vingt-deux pieds trois-quarts d'une ligne, plus ou moins, sur Congrès, et quatre-vingt-deux pieds six pouces et dix lignes sur la limite le séparant du terrain Numéro Quatre, et trente-un pieds dix pouces et une ligne de large à la limite intérieure; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits que le dit terrain peut avoir à la Levée.

Ensemble avec quatre actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane appartenant à la propriété.

Saisis dans la susdite affaire.

Termes et conditions—Pour la somme suffisante pour payer la réclamation ci-dessus mentionnée; savoir: la somme de cent deux dollars montant du susdit writ, avec intérêt à dix pour cent par an à partir du 1er décembre 1884, et de plus la somme de cinq cent quarante-quatre, montant des revenus sur les actions, et huit pour cent d'intérêt par an sur $68 de la somme à partir du 1er décembre 1884; huit pour cent d'intérêt par an sur $68 de la même somme à partir du 1er décembre 1885; huit pour cent d'intérêt par an sur $68 de la même somme à partir du 1er décembre 1886; huit pour cent d'intérêt par an sur $68 de la même somme à partir du 1er décembre 1887; huit pour cent d'intérêt par an sur $68 de la même somme à partir du 1er décembre 1888; les frais et dépens du procès de la vente ainsi que les taxes dues sur la propriété.

L'acquereur assumera la balance du dit stock hypothéqué, dette pas encore échue mais dont le paiement peut être demandé en vertu de la charte et des réglements de la Banque, savoir: la somme de deux mille cinq cent soixante piastres, montant des obligations et responsabilités de la Banque des Citoyens sous sa charte, et le reste, s'il y en a, du prix de l'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10 juin—10 17 24—1 8 15 juil

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme P. Lebianc vs. Mme N. N. Gonsales et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 27,103—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 juillet 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain terrain, situé dans le faubourg Washington, Troisième District de cette ville, mesurant cinquante pieds de face sur la rue Morgan et Congrès, désigné par le Numéro Cinq sur un plan de J. A. Puego, le 18 mai 1844, et déposé en l'étude de C. Boudousquié, notaire. Le dit terrain forme l'angle des rues Levée et Congrès et mesure, au pied américain, trente-un pieds dix pouces et une ligne et demie de façade sur Levée, sur une profondeur de quatre-vingt-deux pieds trois-quarts d'une ligne, plus ou moins, sur Congrès, et quatre-vingt-deux pieds six pouces et dix lignes sur la limite le séparant du terrain Numéro Quatre, et trente-un pieds dix pouces et une ligne de large à la limite intérieure; ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits que le dit terrain peut avoir à la Levée.

Ensemble avec quatre actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane appartenant à la propriété.

Saisis dans la susdite affaire.

Termes et conditions—Pour la somme suffisante pour payer la réclamation ci-dessus mentionnée; savoir: la somme de cent deux dollars montant du susdit writ, avec intérêt à dix pour cent par an à partir du 1er décembre 1884, et de plus la somme de cinq cent quarante-quatre, montant des revenus sur les actions, et huit pour cent d'intérêt par an sur $68 de la somme à partir du 1er décembre 1884; huit pour cent d'intérêt par an sur $68 de la même somme à partir du 1er décembre 1885; huit pour cent d'intérêt par an sur $68 de la même somme à partir du 1er décembre 1886; huit pour cent d'intérêt par an sur $68 de la même somme à partir du 1er décembre 1887; huit pour cent d'intérêt par an sur $68 de la même somme à partir du 1er décembre 1888; les frais et dépens du procès de la vente ainsi que les taxes dues sur la propriété.

L'acquereur assumera la balance du dit stock hypothéqué, dette pas encore échue mais dont le paiement peut être demandé en vertu de la charte et des réglements de la Banque, savoir: la somme de deux mille cinq cent soixante piastres, montant des obligations et responsabilités de la Banque des Citoyens sous sa charte, et le reste, s'il y en a, du prix de l'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10 juin—10 17 24—1 8 15 juil

AVIS AUX CREANCIERS.

H. Damieue vs ses créanciers,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No. 28,198.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées, que le 2 juillet, 1889, ou dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par H. Damieue, comme syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 juin—14 19 23

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 27,175—Division D.—D. J. Searcy & Co. vs. leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Un nouveau bilan des créanciers des pétitionnaires de la, ral, son commerciale de D. J. Searcy & Co. et David J. Searcy et John A. Searcy, individuellement et comme membres de la dite raison commerciale, soit tenue et convoquée pardevant Henry J. Sedgwick, juge de la Cour susdite, le No 22 rue Rondelet, en la ville de la Nouvelle-Orléans, LUNDI, le 8ème jour de juillet 1889, à 11 heures a. m., pour recevoir le rapport de ce dit bilan, et terminer sur l'application des dite pétitionnaires pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Bernard McCloskey, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créancis s absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 5 juin 1889.
(Signé) H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
6 juin—6 13 20 27—5 juil

John T. Michel vs. C. H. W. Copeland.

QUATRIEME COUR DECITE de la Nlle. Orléans.—No 10,468.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable R. H. Marr jr, juge de la Quatrième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'encan, en face de la maison de cour, No 1026 rue M. Aurelie, rue Eugénie, le MARDI, 18 juin 1889, à midi, de la propriété suivante, à savoir—

Tous les droits, titres et intérêts du défendant en cette affaire, C. H. W. Copeland, dans et pour le montant pendant devant la Cour Civile de district de cette ville, à savoir: Lot No 24,804, de C. H. W. Copeland vs. Wm. Bland et autres.

Conditions—Comptant sur les lieux.
M. F. MICHEL,
Constable de la Quatrième Cour de cité.
8 juin—5 12 18

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 27,207—Wm. T. Blakemore vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession de propriété du pétitionnaire William T. Blakemore soit reçue et homologuée et que les lettre dans le même district et lieu que la propriété ci-dessus décrite. Acquel ici lot on terre est désigné par le numéro 8 du dite moitié de dix pieds de front à la plus près de l'avenue de la Louisiane. La plus grande profondeur de quatre-vingt-neuf pieds deux pouces de côté à la rue Tchoupitoulas et une profondeur de quatre-vingt-neuf pieds onze pouces de côté à la rue Laurel, ou en cas d'absence ou empêchement à un acte passé pardevant Jas H. Sperling, notaire, le 2 mai 1889, dont une copie a été enregistré au bureau de transfert, livre 121 folio 705.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
29-mai—29—4 11 18 25 30 juin

ANNONCE JUDICIAIRE.

Miss Charles Sagory vs. Henry Beyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 26,942—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 29 juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans l'île bornés par les rues Dauphine, Port et l'avenue Hagan, désignés par les Nos 13 et 14 et mesurant comme suit: trente pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de cent soixante-sept pieds deux pouces et quatre lignes.

2e Deux lots de terre, ensemble avec les bâtisses, droits, etc., qui s'y trouvent, situés dans le faubourg Tremé, désignés par les numéros 11 et 12 dans l'îlot No 226 borné par la rue Roffignac, les rues St-Jean Première, Ste Anne et Dumaine, les quels lots se touchent sur la ligne du fond du lot No 11, mesurant, au pied américain, ce qui suit:

Le lot No 11 forme l'encoignure et mesure trente pieds six pouces et quatre lignes au Sixième District de cette ville, dans l'île bornée par ses rues Montégut, Chartres et Royale et la Presse à cotes, désignés comme lots numéros Cinq et Six sur un certain plan exposé à une adjudication en vente publique faite par Hoey & O'Connor, encanteurs, le 21 mars 1874, dont une copie ou croquis du dit plan est annexée pour référence à un acte de vente de la succession de William N. Beacon au défendeur pardevant William J. Castell, ancien notaire en cette ville, le 1er juin 1874; lesquels dits lots sont contigus et mesurent, ces formant ensemble au dit plan, comme suit: Lot No 5, trente-deux [32] pieds de face à la rue Montégut, même mesure en largeur sur la ligne du fond, sur une profondeur de cent quarante pieds de côté vers la rue Royale de cent cinquante-cinq [155] pieds un [1] pouce et deux [2] lignes, et cent cinquante-cinq [155] pieds de côté vers la rue Chartres.

Ensemble avec tous les droits voies et avantages y appartenant ou pouvant y appartenir.

Ensemble avec les autres lots à la Banque des Citoyens et de la Louisiane, y attachés et garantis par un hypothèque sur la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Termes et conditions—Comptant, pour payer et satisfaire la réclamation du plaignant, soit trois cent soixante piastres, montant ci-devant mentionné, avec dix pour cent d'intérêt ci-dessus, à partir du 1er novembre, 1881, et en plus, la somme de huit cent quarante piastres, montant des contributions sur lesdites propriétés, avec huit pour cent d'intérêt par an sur $120 du montant à partir du 1er décembre, 1881, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $120 du montant, à partir du 1er décembre, 1882, et avec 8 pour cent d'intérêt par an sur $120 du montant à partir du 1er décembre 1883, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $120 du montant du 1er décembre 1884, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $120 du montant à partir du 1er décembre 1885, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $120 du montant à partir du 1er décembre 1886, et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $120 du montant à partir du 1er décembre 1887; et avec huit pour cent d'intérêt par an sur $120 du montant à partir du 1er décembre 1881; ainsi que les frais de justice et de la vente et les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété. L'acquereur, en outre, assumera la balance de la dite hypothécaire du fonds, non encore due, mais sujette à être réclamée d'après la charte et les lois de la Banque des Citoyens de la Louisiane, le montant de quatre mille cinq cent soixante piastres; l'acquereur assumera toutes les obligations et responsabilités de la dite propriété envers la Banque des Citoyens de la Louisiane; et la balance, s'il y en a, du prix d'adjudication, comptant.

CHAS. W. DROWN.
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13 mai—13 20 27 | juin 3 10 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une magnifique maison de résidence, portant le No 116 de la rue Colombus, avec grands terrains, etc., dans le Troisième District.

Eureka Homestead Society vs. Jules V. Charpentier.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 26,418—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 15 juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, dans le dixième district de cette ville, dans l'île, borné par les rues Colombus, Kerlerec, Claiborne et Robertson, ou un plan de Soniat Du Fossat, dressé par Jos. Pilié, arpenteur, en octobre 1832, et déposé en l'étude de Cyprien C. Labadie, notaire, désigné par le numéro neuf et mesurant trente-trois pieds un pouce de face à la rue Colombus sur une profondeur sur la ligne la plus près de l'avenue de la Louisiane de quatre vingt dix-huit pieds six pouces, et sur la ligne la plus proche de la rue Toledano de cent sept pieds six lignes, mesurant aussi trente deux pieds de largeur dans le fond, étant la même propriété acquise par James A. Mallon de la succession de Courtade, par un acte authentique pardevant O. Dronet, notaire, le 2 mai 1885, enregistré au bureau de transfert, livre 123, folio 94.

2° Un autre lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'île bornés par les rues Johnson, Galvez, Dryades et Jackson, désignés par les Nos Un à Quatre inclusivement, sur un plan dressé par C. G roux et Landry, arpenteurs, le quinze août 1843, et déposé en cette ville, comme plan No 23 dans son livre de plans No Quatre. La dite portion de terre mesure vingt pieds de face sur la rue de Johnson sur le côté le plus près de la rue Hôpital, sur une profondeur de quatre-vingt-dix pieds, entre ligne parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 juin—10 17 24 juil 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Alice J. Ford vs J. A. Mallon, son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 26 578—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 15 juin 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et ses droits voies privilèges et servitudes, situé dans la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, le